

L'Adresse—M^{me} Carney

voulons assurer et améliorer notre accès aux marchés américains. Nous voulons consolider ces règles et cette sécurité d'accès par un traité liant nos deux pays pour longtemps.

Parlons d'abord de la sécurité d'accès. Il existe aux États-Unis une foule de lois commerciales dont n'importe quel groupe d'intérêts peut se servir pour poursuivre le Canada. Depuis 1980, au-delà de 500 poursuites ont été intentées contre nous aux États-Unis. Ces procès sont devenus de plus en plus complexes et ils ont engendré un nombre d'appels sans précédent. La multiplication des poursuites en matière commerciale depuis cinq ans a suscité de graves inquiétudes au Canada. Ces poursuites compliquent les décisions d'investissement parce que les producteurs canadiens ont besoin d'un accès sûr aux marchés étrangers pour réussir.

Si les règles ne cessent de changer, la sécurité s'en trouve menacée et diminuée. Ce qui est également troublant, c'est la réticence des Américains à accepter le verdict quand ils n'obtiennent pas gain de cause. C'est le cas dans l'affaire du bois d'oeuvre. Nous avons gagné notre procès en 1983, mais nous avons dû ensuite faire face à de nombreux projets de loi visant d'une façon ou d'une autre à limiter nos exportations aux États-Unis. Nous avons eu droit à une enquête approfondie, puis à une autre mesure compensatrice cette année. Maintenant, il est à craindre que le Congrès prenne d'autres mesures si l'industrie américaine n'obtient pas satisfaction. C'est pour cette raison que nous voulons modifier les règles du jeu. Nous voulons être mieux protégés contre les forces protectionnistes. Les règles actuelles sont peut-être légales, mais elles ne sont pas plus justes pour autant. Nous voulons davantage de certitude. Il nous faut un environnement plus sûr pour nos investisseurs et nos producteurs. Un tel environnement favorisera la création d'emplois et la croissance économique.

Parlons maintenant d'une plus grande ouverture des marchés américains. Nous en avons un bel exemple dans la capacité de nos industries de vendre actuellement leurs produits aux gouvernements des États et au gouvernement fédéral américain. Or, la politique des achats pratiquée aux États-Unis empêche les Américains de prendre de l'acier importé pour effectuer des travaux financés aux termes de certaines lois. Une telle politique prive nos producteurs de maints débouchés aux États-Unis. Nous voulons pouvoir pénétrer davantage les marchés américains pour que les entreprises technologiques canadiennes de calibre international dans le domaine des télécommunications et de la fabrication de matériel destiné à la production électrique puissent livrer concurrence à leurs homologues américaines sur un pied d'égalité.

Bien d'autres mesures commerciales prises par les États-Unis nous irritent. Je pense aux paroles du premier ministre qui disait que l'Amérique et le Canada étaient les meilleurs amis du monde, qu'ils étaient mutuellement leur principal partenaire commercial, mais qu'il était parfois difficile de se montrer amical envers son meilleur ami. Je pourrais mentionner aussi les dossiers de la potasse, de l'uranium, de la guerre des subventions accordées sur le blé et d'autres mesures de soutien des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, nous ne battons pas en retraite. Au contraire, nous cherchons à négocier un meilleur cadre commercial pour nos deux pays.

• (1610)

Le gouvernement américain a rappelé qu'un tel cadre serait avantageux pour les États-Unis. Le Canada est le plus important débouché des exportations des États-Unis et l'un de leurs rares marchés d'exportations actuellement à la hausse. C'est notre pays qui compte également le plus d'investissements directs de capitaux américains et des millions de transactions transfrontalières unissent nos deux économies nationales.

Les États-Unis ont leurs sujets de préoccupation que nous sommes prêts à entendre. Nous nous adapterons si nous sommes en mesure de le faire. C'est la base même du processus des négociations. Un traité commercial doit être également profitable aux deux parties qui le signent.

Ceux qui s'opposent à cette initiative nous accusent de miner la position du GATT en faisant valoir nos intérêts de façon bilatérale. Ils ont tort. Les accords bilatéraux n'enfreignent pas les règles du GATT. De plus, nos pourparlers avec les États-Unis pourraient même servir de modèle au GATT pour ses accords multilatéraux. Nous savons tous pertinemment que les ententes canado-américaines concernant, par exemple, les approvisionnements et les services pourraient servir de modèles à une action multilatérale. Nos négociations tendent vers cette éventualité.

Voilà donc quelques-unes des réalités qui nous ont poussés sur cette voie bilatérale. Cette forme d'échanges constitue pour nous un impératif. Il faut que les porte-parole de la partie adverse qui sont ici aujourd'hui tiennent compte de ces réalités et expliquent aux Canadiens de quelle manière ils pourraient, eux, répondre à leurs besoins actuels. Je doute qu'ils y parviennent, car avec des programmes qui ne s'appuient pas sur des faits ni sur l'expérience, ils ne peuvent satisfaire les besoins actuels du Canada.

Une bonne partie des accusations qu'on lance s'adressent au coeur plutôt qu'à l'esprit des Canadiens. On a prétendu que l'adaptation serait traumatisante et que l'accord menacerait notre souveraineté culturelle. Permettez-moi de réfuter brièvement ces deux arguments fallacieux car ces craintes ne sont absolument pas fondées.

Parlons d'abord du traumatisme, et replaçons ce changement dans sa juste perspective. Le Canada n'a pas cessé d'abattre petit à petit ses barrières commerciales depuis l'implantation du GATT, en 1947. Or, les Canadiens ont non seulement survécu à ce régime mais ils ont prospéré. S'ils s'en sont bien tirés après sept tours de négociations commerciales, pourquoi en irait-il autrement de la prochaine étape?

Je voudrais ensuite parler de souveraineté culturelle. Chacun se souvient des deux événements importants qui ont marqué le Canada à la fin des années 40. Il y eut dans un cas la création du GATT, marquant le début d'un processus de libéralisation des échanges qui se poursuit toujours. Dans l'autre, les travaux de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, marquant le début d'un processus de développement culturel qui n'est pas encore terminé. Ces deux processus ont marché de pair, puisque grâce à la prospérité issue de la libéralisation des échanges, nous avons pu créer tous les programmes et institutions qui nous ont aidés à définir l'identité canadienne actuelle.